

ARRQ

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ANNUELLE**

2022

L'**ARRQ**, c'est la force qui unit les **RÉALS** du Québec afin d'assurer la reconnaissance de leurs intérêts, la défense de leurs droits et le rayonnement de leur travail.

TABLE DES MATIÈRES

- Ordre du jour
- Procès-verbal de l'assemblée du 28 avril 2021
- Rapport du président
- Rapport de la directrice générale
- Revue de presse

ARRQ
Assemblée générale annuelle

Le 26 avril 2022 à 19h
Rencontre virtuelle sur la plateforme Zoom

Ordre du jour *proposé*

1. Présentation des membres émérites et honoraires
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 avril 2021 et suivis :
 - « Un film de... », mention au générique
4. Rapport du président
5. Rapport de la directrice générale
 - Plan stratégique
 - 50^{ième} anniversaire de l'ARRQ,
 - Rapport de Sophie Beaudoin, conseillère en relations de travail
6. Présentation et approbation des états financiers 2021
7. Nomination du vérificateur
8. Présentation et adoption du budget 2022
9. Changement aux règlements généraux (8.3 changement du délai pour tenir l'assemblée annuelle de 90 à 120 jours)
10. Élection des administrateurs et du président
11. Divers
12. Levée de l'assemblée

PROCÈS VERBAL
Assemblée générale annuelle de l'ARRQ
tenue via une rencontre virtuelle sur la plateforme Zoom
le 28 avril 2021, 19h

Présents : 48

- | | |
|----------------------------|--------------------------|
| 1. Alleyn, Jennifer | 25. Jacques, Alain |
| 2. Asselin, Louis | 26. L'Heureux, Pascal |
| 3. Beaulieu, Patricia | 27. Lamontagne, Simon |
| 4. Bensaddek, Bachir | 28. Laure, Carole |
| 5. Bissonnette, Sophie | 29. Laurence, Christian |
| 6. Boulianne, Bruno | 30. Laval, Marie-France |
| 7. Carrière, Bruno | 31. Lavoie, Anabelle |
| 8. Chartrand, Alain | 32. Marotte, Sylvain |
| 9. Chevarie, Christine | 33. Ménard, Jacques |
| 10. Côté-Collins, Lawrence | 34. Molin Vasseur, Annie |
| 11. Dansereau, Fernand | 35. Paiement, Pierre |
| 12. Dansereau, Mireille | 36. Pelletier, Gabriel |
| 13. Denis, Mathieu | 37. Pomerance, Erica |
| 14. Deschamps, Nicole | 38. Pool, Léa |
| 15. Desjardins, Yan | 39. Poulette, Geneviève |
| 16. Desmarais, Mario | 40. Poulette, Michel |
| 17. Doyle, Helen | 41. Rodolphe, Martin |
| 18. Fournier, Étienne | 42. Rose, Félix |
| 19. Gagnon, Sophie I | 43. Roy, Sylvain |
| 20. Gariépy, Jean-Pierre | 44. Simard, Claudie |
| 21. Gauthier, David | 45. Sorto, Miguel |
| 22. Gélinas, Pascal | 46. Tremblay, Hugues |
| 23. Gignac, Benoit | 47. Trépanier, Nathalie |
| 24. Giguère, Nicole | 48. Van Brabant, Sylvie |

Invités :

Beaudoin, Sophie
Charmet, Delphine
Cyr, Mylène
Joseph, Delaines
Larue, Johanne
Vandal, Sébastien

ORDRE DU JOUR

1. Membres émérites
2. Rencontre avec Johanne Larue, directrice générale Cinéma et production télévisuelle
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 septembre 2020 et suivis :
 - Un film de... -- Proposition du comité au générique
 - Rapport Yale et la nouvelle technologie sans fil 5G
 - Érosion du rôle de réalisateur
5. Rapport du président
6. Rapport de la directrice générale
 - Rapport de Delphine Charmet et Sophie Beaudoin, conseillères en relations de travail
7. Présentation et approbation des états financiers 2020
8. Nomination du vérificateur
9. Présentation et adoption du budget 2021
10. Élection des administrateurs
11. Divers
12. Levée de l'assemblée

Mylène Cyr explique la procédure pour participer à l'AGA virtuelle aux membres.

Il est proposé par le conseil d'administration que Gabriel Pelletier soit le président d'assemblée.

1) Membres émérites

Mario Desmarais, Helen Doyle, Carole Laure, Lea Pool, Michel Poulette, Johanne Pregent, Louis Saia et Sylvie Van Brabant sont honorés membres émérites.

Mario Desmarais, Helen Doyle, Carole Laure, Lea Pool, Michel Poulette et Sylvie Van Brabant disent un petit mot de remerciement à l'assemblée.

2) Rencontre avec Johanne Larue, directrice générale Cinéma et production télévisuelle

Johanne Larue, directrice générale Cinéma et production télévisuelle de la SODEC, répond aux questions des RÉALS.

Sensible à la situation précaire des documentaristes, elle invite les membres et l'ARRQ à contacter la SODEC pour trouver des façons de mieux aider la profession.

Avant de passer à l'ordre du jour, il est proposé par le conseil d'administration d'accepter la présence de Catherine Escojido, consultante externe aux communications, à l'AGA.

2021-04-28-01 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Bruno Carrière, appuyée par Pascal Gélinas.

2021-04-28-02 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 septembre 2020 et suivis

Il est proposé par Pascal Gélinas de modifier une phrase au point DIVERS « Rapport Yale et la nouvelle technologie sans fil 5G » qu'on retrouve dans le procès-verbal du 22 septembre dernier, soit :

Gabriel Pelletier n'aime pas le préambule de la proposition. Il ne croit pas que le rapport Yale a outrepassé leur mandat qui est d'élargir l'accès internet et à de nouvelles technologies des Canadiens. De plus, les effets néfastes de la 5G sur la santé n'ont pas été prouvés. Cette question sur les télécommunications et la santé sort du mandat de l'association. Gabriel propose que les membres signent de façon individuelle l'Appel urgent, sans l'appui de l'ARRQ.

pour

Gabriel Pelletier n'aime pas le préambule de la proposition. Il ne croit pas que le rapport Yale a outrepassé leur mandat qui est d'élargir l'accès internet et de nouvelles technologies des Canadiens. **De plus, les effets néfastes de la 5G sur la santé et l'environnement n'ont jamais été démontrés.** Cette question sur les télécommunications et la santé sort du mandat de l'association. Gabriel propose que les membres signent de façon individuelle l'Appel urgent, sans l'appui de l'ARRQ.

Christian Laurence demande le vote pour cette modification au procès-verbal.

Résultat du vote :

18 J'accepte

8 Je refuse

9 Je m'abstiens

Il est proposé par Alain Jacques d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 22 septembre 2020 tel qu'amendé, appuyé par Bruno Carrière.

2021-04-28-03 ADOPTÉE À LA MAJORITÉ TEL QU'AMENDÉ

Un film de... -- Proposition du comité au générique

Mylène résume la situation avec la SARTEC qui est expliquée dans son rapport :

« Lors de notre rapport annuel en septembre dernier, nous vous faisons état des discussions qui avaient lieu entre l'ARRQ et la SARTEC particulièrement sur la mention « Un film de ». Rappelons-nous que la SARTEC défend la position que ladite mention ne devrait être utilisée que dans les cas où le réalisateur est également le scénariste de l'œuvre. Le 7 octobre 2020 le comité « aux génériques » composé de Miryam Bouchard, Nathalie Trépanier, Sylvain Marotte, Sébastien Gagné et Gabriel Pelletier se réunissait pour discuter de cette question. Le comité a tranché et recommande que les mentions « un film réalisé par » ou « un film de » puissent être employées au choix du ou de la réalisateur.trice et de son producteur et ce, peu importe, qui a signé le scénario.

Le comité recommandait par ailleurs que l'ARRQ puisse contribuer à valoriser les scénaristes de film conjointement avec la SARTEC, mais pas en dévalorisant la reconnaissance du rôle du réalisateur.

Par la suite, nous recevions confirmation que des griefs avaient été déposés par la SARTEC à la fin de l'année 2019 remettant en cause les mentions au générique de quelques réalisateurs.trices. Un de ces griefs visant la production « Mafia Inc. » avait cheminé devant un arbitre et une date d'audition avait été fixée au 10 février 2021. Le grief s'appuyait, selon la SARTEC, sur le principe que le producteur contrevenait à l'entente collective SARTEC-AQPM en accordant un crédit « possessif ou de vanité » (« Un film de Podz ») qui faisait en sorte que le crédit entre scénariste et réalisateur n'était pas d'égale importance. Une des prétentions du grief était à l'effet que le producteur devrait en conséquence modifier le générique pour y inscrire : « un film écrit par Sylvain Guy et réalisé par Podz ». Puisqu'à notre avis les droits de notre membre étaient en cause dans ce litige ainsi que ceux de tous.les réalisateurs.trices que défend l'ARRQ, nous avons demandé à intervenir au dossier. La SARTEC s'est formellement opposée à ce que Podz et l'ARRQ soient admis pour faire valoir leurs droits. L'arbitre de grief a cependant accueilli notre demande d'intervention, reconnaissant d'emblée que les deux parties avaient des intérêts à faire valoir. Au matin de l'audition, la SARTEC et l'AQPM ont évité l'arbitrage et négocié une entente à l'amiable. Cette entente de règlement ne prévoyait aucune modification au générique. »

Pour permettre à l'ARRQ de prendre position, le conseil d'administration propose donc une résolution :

Il est proposé que l'ARRQ défende la mention « Un film de » quand elle est attribuée aux réalisateurs/trices dans les génériques de film. Cette mention pourra être utilisée à des fins de promotion de l'œuvre et/ou du/de la réalisateur/trice. Par ailleurs, l'ARRQ s'engage à valoriser le travail des scénaristes de films conjointement avec la SARTEC.

Pourquoi on ne leur propose pas d'utiliser la mention "Un film de... et écrit par..."?

Cette suggestion a été suggérée à la SARTEC, mais ils ont choisi une position plus radicale. Ce que propose la SARTEC, c'est que la mention "un film de..." puisse être seulement utilisée si le RÉAL a aussi écrit le scénario. Ce qu'on propose c'est de valoriser le travail des scénaristes, mais que les réalisateurs et réalisatrices puissent aussi utiliser la mention "un film de..." sans qu'il y ait de conditions.

Est-ce toujours la loi du fédéral qui dit que le scénariste est l'auteur du film et non le réalisateur?

Non, c'est un autre débat. La loi sur le droit d'auteur ne dit pas qui est l'auteur du film; c'est la jurisprudence qui reconnaît que les scénaristes et les réalisateurs sont des auteurs du film.

Bruno Carrière propose un amendement à la proposition afin de modifier la deuxième phrase, soit : Dans ce cas, cette mention devra être utilisée à des fins de promotion de l'œuvre et/ou du/de la réalisateur/trice.

Gabriel Pelletier demande le vote.

Résultat du vote :

25 J'accepte

0 Je refuse

6 Je m'abstiens

La proposition acceptée à la majorité est donc la suivante :

Il est proposé que l'ARRQ défende la mention « Un film de » quand elle est attribuée aux réalisateurs/trices dans les génériques de film. Dans ce cas, cette mention devra être utilisée à des fins de promotion de l'œuvre et/ou du/de la réalisateur/trice. Par ailleurs, l'ARRQ s'engage à valoriser le travail des scénaristes de films conjointement avec la SARTEC.

2021-04-28-04 ADOPTÉE À LA MAJORITÉ TEL QU'AMENDÉ

Rapport Yale et la nouvelle technologie sans fil 5G

Lors de la dernière AGA, il a été décidé de donner le mandat au CA de se pencher sur la pertinence de signer ou non l'*Appel urgent au gouvernement*.

Le 27 octobre 2020, le conseil d'administration a considéré que ce n'était ni le mandat ni la mission de l'ARRQ de se prononcer sur la technologie sans fil 5G. La demande de Pascal Gélinas a donc été refusée.

Érosion du rôle de réalisateur

Suite à la rencontre avec Johanne Larue qui a eu lieu au point 2 de l'ordre du jour, cette question a pu être répondue.

De plus, Gabriel et Mylène ont rencontré madame Larue le 26 mars dernier afin de savoir pourquoi il est impossible pour les RÉALS de défendre leur projet en personne au jury. Madame Larue nous a expliqué ce soir que l'une des raisons est que les demandes ont triplé en 15 ans et que le temps et les ressources pour étudier les dossiers n'ont pas été augmentés.

5) Rapport du président

Gabriel Pelletier présente le rapport du président qui se retrouve en version complète dans le rapport d'activités remis aux membres présents.

6) Rapport de la directrice générale

Mylène Cyr présente le rapport de la directrice générale qui se retrouve en version complète dans le rapport d'activités remis aux membres présents.

Rapport de Delphine Charmet et Sophie Beaudoin, conseillères en relations de travail

Delphine Charmet, conseillère en relations de travail, résume l'état des griefs et des négociations en cours (soit l'ONF et les nouveaux médias). Par la suite, Sophie Beaudoin, conseillère en relations de travail, parle des dossiers à venir, dont le renouvellement de l'entente de Long métrage, la captation de spectacles destinés aux plateformes numériques, la publicité et les courts métrages. Le rapport détaillé des relations de travail se trouve dans le rapport d'activités.

Est-ce qu'il y a une proposition de tourner plus en studio?

Non. C'est qu'on fait des démarches pour encourager l'aménagement de studios pour les productions d'ici. Il y a des studios réservés pour les plateformes numériques à Vancouver et Toronto. Par contre, à Montréal, il en manque cruellement. On souhaite des studios disponibles et abordables pour des productions locales. Il y a des projets dans l'air qui seraient financés avec de l'argent public, donc on ne voudrait pas que cela profite uniquement les mégas productions américaines. Nous interpellons donc l'industrie et nous sommes à la recherche de partenaires.

7) Présentation et approbation des états financiers 2020

Sébastien Vandal, CPA, CA, associé, auditeur de la firme APSV, présente à l'écran les états financiers de l'année 2020.

Il est proposé par Sylvain Marotte d'entériner l'adoption des états financiers de l'année 2020, appuyée par Alain Jacques.

2021-04-28-05 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Nomination du vérificateur

Le conseil d'administration de l'ARRQ recommande à l'assemblée de reconduire M. Sébastien Vandal et le bureau APSV comme vérificateur de l'association.

Proposée par Pascal Gélinas, appuyée par Marie-France Laval.

2021-04-28-06 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) Présentation et adoption du budget 2021

Sylvain Marotte, trésorier, présente le budget 2021 à l'écran.

L'adoption du budget 2021 tel que recommandé par le conseil d'administration est proposée par Erica Pomerance, appuyée par Simon Lamontagne.

2021-04-28-07 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) Élection des administrateurs

Bruno Boulianne, membre du CA, se présente comme président d'élection.

Bruno informe l'assemblée générale des bulletins de mise en candidature reçus pour les postes d'administrateur.

Nous avons reçu six bulletins de mise en candidature, chacun signé par trois membres en règle en date du 19 avril, date de fermeture des mises en candidature, conformément à l'article 15.6.

Selon l'article 16.2 : « Les candidats ayant soumis leur candidature par écrit sont élus par acclamation sous réserve que leur nombre ne soit pas supérieur au nombre de postes disponibles ». Le nombre de candidatures étant supérieur au nombre de postes à combler, nous devons procéder à une élection.

Toujours selon l'article 16.2, l'assemblée doit nommer deux scrutateurs, qui peuvent, mais ne doivent pas nécessairement être des membres de l'Association.

Il est proposé de nommer Delphine Charmet et Hélène Roy à titre de scrutatrices. Proposé par Bruno Carrière, appuyé par Bachir Bensaddek.

2021-04-28-08 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les candidats ayant soumis leur candidature au poste d'administrateur sont : François Bégin, Miryam Bouchard, Bruno Carrière, Lawrence Côté Collins, Marie-France Laval et Sylvain Marotte.

Bruno invite les candidats à s'adresser, à tour de rôle, à l'assemblée afin d'expliquer les raisons motivant leur candidature avant de procéder au vote anonyme via l'application ZOOM. Les candidats qui obtiendront le plus de votes seront élus.

Résultats du vote :

19 votes sur 29 pour François Bégin
26 votes sur 29 pour Miryam Bouchard
20 votes sur 29 pour Bruno Carrière
20 votes sur 29 pour Lawrence Côté-Collins
27 votes sur 29 pour Marie-France Laval
27 votes sur 29 pour Sylvain Marotte
1 vote sur 29 pour "Je m'abstiens"

Miryam Bouchard, Bruno Carrière, Lawrence Côté Collins, Marie-France Laval et Sylvain Marotte sont élus comme administrateurs.

11) Divers

12) Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée par Mireille Dansereau, appuyée par Christine Chevarie à 22h42.

2021-04-28-09 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



ASSOCIATION DES
RÉALISATEURS
ET RÉALISATRICES
DU QUÉBEC

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT



UNE IMPORTANTE ÉTAPE POUR L'ASSOCIATION

Cette année l'ARRQ a atteint un jalon dans son évolution. Le résultat le plus visible c'est que nous avons signé deux nouvelles ententes collectives : une entente collective avec l'AQPM pour la réalisation en numérique et l'autre avec l'ONF pour la réalisation en documentaire et en animation. C'est important quand on considère que, depuis la fondation de l'association en 1973, nous n'avions que deux ententes, l'une en cinéma tirant son origine en 1989 et l'autre en télévision signée pour la première fois en 2008 après 18 ans de négociations et de batailles juridiques. Mine de rien, nous venons de doubler le nombre d'ententes que nous gérons en un peu moins de 3 ans.

Pour comprendre toute l'importance que ça revêt à mes yeux, il faut remonter à plusieurs années. En fait, depuis mon entrée en poste à titre de président, le défi qui s'est toujours présenté c'était : *comment une « petite » organisation comme l'ARRQ, avec ses ressources limitées et ses quelques employés peut couvrir plus de secteurs en réalisation et augmenter son influence dans notre industrie?*

Toutes les autres organisations syndicales dans notre domaine comptent plus de membres et plus de ressources humaines. L'UDA, par exemple, comptait environ 70 cadres et employés avant la pandémie (ça a baissé depuis). Ça fait du monde qui négocie une multitude d'ententes, du monde pour les gérer et du monde pour offrir une multitude de services spécialisés comme les communications ou les relations publiques pour assurer son influence politique. À l'ARRQ, quand j'ai commencé avec 6 employés, ça voulait dire que tout le monde faisait un peu de tout. Alors la seule solution à ce défi pour l'ARRQ c'était de croître. Mais on ne pouvait malheureusement le faire d'un coup, il fallait y aller par étapes.

Pour croître, une organisation syndicale comme la nôtre doit signer plus d'ententes collectives. Avec le soutien de votre conseil d'administration, nous avons donc mis cet aspect en priorité dans nos planifications stratégiques. Plus d'ententes signifient plus de représentation dans différents domaines pour les membres, mais aussi plus de membres qui se joignent à l'association, plus de cotisations pour l'association et éventuellement plus de ressources au service des membres, entre autres pour négocier de nouvelles ententes.

C'est un cercle vertueux et c'est là où on en est aujourd'hui. Non seulement on vient de s'ouvrir aux réalisations destinées aux plateformes numériques, mais avec l'ONF, on fait une première incursion dans le domaine de l'animation. Ça ouvre la porte à d'autres ententes collectives en animation alors que nous amorçons déjà le travail sur de

nouvelles ententes avec l'ADISQ et en publicité- Notre membership croît d'année en année et devrait connaître une nouvelle poussée de croissance avec ces ententes.

Évidemment, pour croître, ça prend aussi plus de personnel. Alors encore cette année nous avons ouvert de nouveaux postes, si bien que l'ARRQ compte maintenant 9 employé(e)s permanent(e)s dont certain(e)s avec de nouvelles fonctions. J'en profite pour remercier toute l'équipe de l'ARRQ qui a mis les bouchées doubles avec une charge de travail toujours grandissante et plus particulièrement votre directrice générale qui a été de toutes les tables de négociation avec des résultats remarquables. Je remercie aussi tou(te)s les RÉALS qui se sont impliqués sur les comités de négociation restreints et les comités élargis. On ne pouvait y arriver sans vous.

L'autre jalon que l'ARRQ vient de franchir, peut-être moins visible de l'extérieur, mais qui me réjouit particulièrement, c'est son expertise interne. Depuis ses débuts, l'association fait appel à des ressources externes pour accomplir certaines tâches qu'une équipe trop petite ou peu expérimentée ne pouvait faire. Je pense entre autres à nos porte-paroles en matière de négociation. Nous avons toujours travaillé avec les avocats de chez Roy Bélanger, avec qui, par ailleurs, nous avons toujours eu d'excellents services. Nous allons certes poursuivre cette collaboration avec eux, mais je me suis toujours dit qu'il fallait ramener le plus possible cette expertise de négociation à l'intérieur de nos murs, car qui de mieux que nos conseillères pour comprendre les enjeux des RÉALS et quelle opportunité pour elles(eux) de grandir en même temps que notre association.

C'est maintenant chose faite. Après avoir accompagné nos porte-paroles sur différentes tables de négociation, notre conseillère en relations de travail Sophie Beaudoin mène maintenant elle-même des négociations avec une main de maître, notamment en long-métrage. De plus, notre conseillère Delphine Charmet pourra elle aussi s'initier à la négociation au retour de son congé de maternité. Avec des porte-paroles entièrement dédiées à notre cause, nos négociations devraient passer en vitesse supérieure.

Un autre exemple d'expertise qui se développe au sein de notre équipe c'est le fait de voir notre adjointe Stéphanie Brûlé devenir conseillère en communications après avoir animé nos réseaux sociaux pendant des années pour nous amener un large auditoire (pour ne pas dire un paquet de « followers»). Elle va maintenant prendre en charge tout l'aspect communicationnel de l'association. Je l'en félicite.

Ce qui m'amène à vous parler de nos relations extérieures, car là aussi on vient de passer à une autre étape. Avant le début de la pandémie, nous avons fait appel à une firme de relations publiques à Ottawa, *Global Public Affairs*, pour nous aider à faire avancer le dossier de la révision de la Loi sur le droit d'auteur. J'ai parlé d'entrée de jeu du défi d'augmenter notre influence et c'est ce que nous avons donc pu faire sur la scène fédérale où énormément de choses se sont passées dans la dernière année. Je dirais que dans ce cas, c'est votre directrice générale et moi-même qui avons fait nos classes sur les coulisses de la politique. Mais il faut tout de même constater qu'auparavant, l'ARRQ n'était tout simplement pas dans le radar des politiciens et qu'aujourd'hui, non seulement nous pouvons les solliciter directement, mais ils nous sollicitent à leur tour pour avoir notre avis. C'est un changement important. Vous pourrez d'ailleurs prendre connaissance de toutes nos interactions avec politiciens et fonctionnaires dans le rapport d'activités de notre directrice générale. La liste est longue de rencontres et de comparutions, que ce soit avec le ministère du Patrimoine canadien, le comité permanent du Patrimoine canadien, les élus de tous les partis, sur des sujets

allant des mesures d'aide pandémiques, au contenu culturel des plateformes électorales, en passant par financement de l'ONF et les révisions des Lois sur la radiodiffusion C-10 puis C-11 et de la Loi sur le statut de l'artiste fédérale.

Cette croissance de nos interactions politiques a amené une croissance de nos besoins en communication. Il faut réagir aux annonces de nouvelles politiques au quart de tour, émettre des opinions et assurer une présence médiatique soutenue si on veut augmenter notre influence auprès de nos auditoires et, par le fait même, auprès des politiciens. De là notre décision d'ouvrir un poste à temps plein pour ce faire.

Nous avons aussi été actifs sur la scène provinciale en nous servant surtout de notre partenariat avec la FNCC-CSN où sont regroupés la plupart des syndicats d'artistes. Nous travaillons tous sur une cause commune, à savoir la réforme de la Loi sur le statut de l'artiste, parce que ça concerne directement les syndicats d'artistes et leur pouvoir de négociation. Les partenariats sont une autre façon pour une petite association comme la nôtre d'augmenter son influence politique par une recherche de consensus. Ça ne nous empêche pas d'avancer certaines positions plus spécifiques, comme nous l'avons fait dans le mémoire que nous avons déposé et nos représentations. Nous pourrions juger du résultat de ces démarches très bientôt, car le dépôt de la nouvelle loi est imminent.

Par ailleurs, cette année, nous avons ajouté une collaboration avec une autre firme de relations publiques afin de nous ouvrir des portes sur la scène provinciale. Nous avons accordé à la firme *Ryan affaires publiques* un mandat spécifique; celui de positionner l'ARRQ et les RÉALS comme des « leaders » créatifs et innovants. Pour y arriver, nous avons décidé de sortir des sentiers battus. Plutôt que de reprendre les sempiternelles demandes de subventions ou les constantes revendications syndicales, nous avons voulu porter un message positif en vue de promouvoir la relance de l'industrie québécoise de la télévision et du cinéma par des investissements en infrastructures et en technologie de décors virtuels. La production virtuelle pourrait être un changement de paradigme (« game changer ») pour les créateurs de la télévision et du cinéma que nous sommes, mais ses coûts prohibitifs nous en limitent l'accès. Attirer des investissements gouvernementaux pourrait nous les rendre plus abordables. Notre projet a attiré l'attention du ministère de l'Économie et de l'Innovation qui a accepté de financer une étude économique à ce sujet et nous avons obtenu l'appui du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec ainsi que de l'AQPM. Advenant que le projet aille de l'avant, les RÉALS obtiendraient de nouveaux outils technologiques pour s'exprimer dans l'environnement contrôlé des studios de tournage. Mais même en cas d'échec, nous aurions à tout le moins réussi à positionner l'ARRQ et les RÉALS comme des intervenants économiques incontournables. C'est en effet la toute première fois que l'ARRQ s'adresse au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) plutôt qu'au ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) et le MEI vient justement d'amorcer une réflexion sur l'industrie audiovisuelle. Nous voulons faire partie de cette réflexion.

Cette initiative s'insère dans une stratégie plus large qui vise à rappeler à tous les intervenants de notre industrie, aux décideurs et au public que les réalisateurs.trices sont au centre de la création audiovisuelle et que cette industrie n'existerait pas sans eux. C'est d'ailleurs là un des éléments de notre nouveau plan stratégique. Car le rôle du réalisateur a été passablement malmené ces dernières années. Les producteurs visent à constamment éroder notre pouvoir créatif, sur le terrain et dans nos négociations. Même nos amis scénaristes s'attaquent à la reconnaissance de notre rôle

en remettant en cause la signature au générique de nos cinéastes alors qu'ils n'hésitent pas à signer eux-mêmes les œuvres télévisuelles. Il y a donc du travail à faire pour redorer le blason des RÉALS et rappeler que ce sont des « leaders » créatifs et innovants.

Votre conseil d'administration a donc décidé de développer un plan de communication en ce sens et de profiter du 50^e anniversaire de l'ARRQ qui arrive l'année prochaine pour mettre de l'avant notre métier tel qu'il se pratique aujourd'hui et tel qu'il se pratiquera dans l'avenir. Un comité 50^e anniversaire a été formé qui aura pour tâche de donner de la visibilité à notre métier et à nos RÉALS tout au long de l'année qui vient, avec comme point culminant, une grande fête l'année prochaine où nous pourrons nous réunir avec tous nos partenaires pour célébrer le plaisir de créer.

L'ARRQ est à une étape importante de sa croissance, mais c'est loin d'être terminé. Il faudra être agile et continuer à nous adapter. Chaque étape de notre croissance amène des ressources, mais aussi plus de travail et vous constaterez qu'à l'ARRQ on se réorganise pour faire face à la musique. Notre industrie elle-même est à l'aube d'une nouvelle ère et la production francophone n'a pas encore connu le meilleur de l'explosion des contenus sur les plateformes numériques. Des changements législatifs s'en viennent très bientôt qui risquent de changer la donne pour les réalisateurs et les réalisatrices ainsi que pour leur association; Loi sur la radiodiffusion, Loi sur le statut de l'artiste et Loi sur le droit d'auteur. L'ARRQ va être là pour que nous puissions tirer les meilleures cartes et rabattre les mauvaises.

En terminant, j'aimerais saluer le travail généreux des membres du conseil d'administration qui prêtent leur sagesse et leurs idées afin de tracer le chemin que doit parcourir l'association; eux qui veillent aussi à sa santé financière. Je salue encore plus particulièrement Bruno Boulianne qui quitte le conseil après des années de service. Bruno a milité sans relâche pour faire avancer la cause des documentaristes et je l'en remercie du fond du cœur.



-- Gabriel Pelletier, président



ASSOCIATION DES
RÉALISATEURS
ET RÉALISATRICES
DU QUÉBEC

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



EFFETS PANDÉMIQUES ET CROISSANCE DE L'ASSOCIATION

Un autre rapport annuel qui parle de la pandémie qui nous est tombée dessus, il y a déjà plus de deux ans... je sais, nous sommes tous saturés d'en entendre parler! Cependant, cette fois ce n'est pas de la réaction, de l'adaptation face à l'inattendu dont il est question, mais plus de l'analyse des effets, somme toute plutôt positifs, que la COVID nous a laissés.

Nous nous rappelons que le début de crise au printemps 2020 n'a pas été un temps de tout repos pour l'association, mais a plutôt engendré un volume impressionnant de travail particulièrement au niveau des communications. Certes, les plateaux de tournage ont été fermés quelques mois, mais leur réouverture a créé un flot important de contrats ARRQ. La demande de contenu pour l'audiovisuel s'est faite insistante et s'est traduite à l'association par une augmentation des contrats. Entre 2019 et 2021, c'est une augmentation substantielle, notamment des contrats télévision (784 contrats en 2019 et 920 contrats en 2021) que l'on a pu constater.

Nous ne nous sommes pas limités à la réception et à l'analyse des contrats pendant cette dernière année. Chaque période où il était permis d'être en « présentiel » était pour nous une occasion de faire avancer nos négociations. Nous avons donc réussi à finaliser deux nouvelles ententes, ARRQ-AQPM (médias numériques) et ARRQ-ONF, qui nous ouvre dorénavant la voie vers de tout nouveaux secteurs : le web, l'animation et les œuvres interactives.

Ces effets cumulés se sont également traduits par une augmentation des revenus (\$1,01million en 2019 à \$1,31 million en 2021) et du membership (de 787 en 2019 à 842 en 2021).

IMPACTS

Les ressources humaines et matérielles

Ce sont d'excellentes nouvelles pour notre association, mais encore faut-il être en mesure de gérer une croissance sans complexifier ou alourdir les processus internes qui se répercuteront sur les services. Nous avons vécu pendant près de 30 ans avec deux ententes collectives : le Long métrage et la Télévision. L'analyse de notre base de données qui avait été construite avec ces deux silos nous permettait très difficilement d'ouvrir notre saisie de contrat pour de nouveaux secteurs. Nous avons dû migrer notre base de données vers une version plus actuelle où l'on a bâti un tronc commun qui permet de gérer les nouvelles ententes et celles à venir. Nous avons également fait le constat que le module de comptabilité a atteint ses limites et ne nous permet pas toute la flexibilité

dont nous avons besoin pour les années à venir. Nous procéderons donc à l'achat d'un logiciel comptable sous peu, ce qui nous permettra de travailler avec des processus reconnus et éprouvés.

Avec le télétravail imposé par la pandémie, nos services ont dû rapidement s'adapter et se numériser. Les paiements par chèque ont été remplacés par les paiements électroniques. Encore une fois, nous avons pu constater les limites de nos systèmes en place. Des modifications se sont imposées au niveau de la base de données et des processus internes, mais nous devons envisager un virage plus global pour s'assurer d'informatiser le plus de services possibles et de rendre disponible rapidement l'information aux membres.

Évidemment, toute croissance d'une association ou d'une entreprise a un effet immédiat sur les ressources humaines en place. L'ARRQ bénéficie d'une équipe efficace, mais de petite taille. À mon arrivée en 2017, l'équipe des relations de travail était constituée d'une conseillère et d'une agente. Les négociations des ententes collectives étaient assumées entièrement par notre firme d'avocats externes Roy Bélanger. Notre mandat étant d'élargir les secteurs d'activités couverts par nos ententes collectives, nous avons graduellement agrandi l'équipe en créant un deuxième poste de conseillère et en rapatriant progressivement des négociations à l'interne. Ainsi, notre conseillère, Sophie Beaudoin, a fait ses premières armes à titre de porte-parole de l'ARRQ aux tables de négociation (renouvellement ARRQ-AQPM pour le Long métrage et 1re entente collective ARRQ-ADISQ pour les captations de spectacles).

Le volume de travail et le nombre de dossiers à traiter augmentant, la pression s'est également fait sentir dans les autres départements, notamment au niveau des communications et du soutien administratif. Nous avons donc scindé le poste d'adjointe de direction générale et aux communications. Dorénavant, Stéphanie Brûlé qui assumait ce poste depuis les 7 dernières années, occupera le poste de conseillère en communication. Nous voulons que nos communications collent à l'actualité et aux événements politiques et se déploient dans une stratégie qui répondra aux différents besoins de nos membres. Au niveau administratif, Céline Pendant, nouvellement arrivée dans l'équipe, assumera le soutien à la direction générale et à la présidence. Ces modifications au niveau des postes sont d'ailleurs inscrites dans la nouvelle convention collective que l'ARRQ a négociée avec ses employés. Au niveau de la comptabilité, nous avons eu recours à une ressource externe, Yenny Pinzon, engagée sur une base temporaire, à raison de 3 jours/semaine.

Les assurances collectives

Cette venue de nouveau secteur a également remis en cause nos critères d'admissibilité aux assurances collectives. Pour accéder à une couverture d'assurance supérieure à la catégorie de base, les membres devaient avoir maintenu une moyenne de 10 000\$ et plus de revenus pendant 3 ans en Télévision et 5 ans en Long métrage. Il est évident que nous devons dorénavant viser l'intégration des revenus provenant des différentes ententes collectives à court terme pour éviter des incohérences, couvrir le maximum de membres, mais également nous assurer de la pérennité du régime d'assurance collective. À partir du 1^{er} juin de cette année, le seuil d'admissibilité passera donc à une moyenne de 11 000\$ pour les 3 dernières années, mais en additionnant tous les revenus accumulés, peu importe en vertu de quelle entente collective ils ont été générés.

DOSSIERS POLITIQUES

La réforme de la Loi sur les conditions d'engagements des artistes de la scène, du disque et du cinéma (S-32.1)

Malgré le dépôt de notre mémoire le 1^{er} février 2021 auprès du MCCQ pour proposer des amendements à la loi, le processus législatif a tardé à se mettre en branle. Nous avons dû orchestrer plusieurs actions pour inciter le gouvernement à déposer un projet de loi le plus rapidement possible, ce qui n'est toujours pas fait à ce jour. Notre crainte étant que le projet de loi ne puisse passer à l'état de loi avant la fin de la période parlementaire en juin de cette année. Puisque nous savons tous qu'il y aura des élections provinciales à l'automne, cela équivaldrait à devoir recommencer le processus après.

Le 16 septembre 2021, lors d'une conférence de presse, l'ARRQ et huit autres associations du secteur des arts et de la culture (APASQ, AQAD, GMMQ, FNCC-CSN, SARTEC, TRACE, UDA, UNEQ) demandaient au gouvernement du Québec de déposer dès l'automne le projet de réforme tant attendue de la Loi sur le statut de l'artiste (S-32.1) afin de pallier les brèches de la loi actuelle qui privent les artistes de droits fondamentaux en matière de travail pourtant accessibles à l'ensemble de la population du Québec.

Puis le 18 octobre 2021, nous avons organisé une réunion publique ouverte, « L'Agora des artistes », aux membres des 9 associations qui nous a permis d'exposer nos revendications et répondre aux questions. Nous avons également demandé à nos membres de signer une lettre ouverte, nous avons récolté plus de 5600 signatures.

Le 14 janvier 2022, l'ARRQ (en compagnie de l'UDA, l'AQTIS, la DGC et la SARTEC) était convoquée à une rencontre avec la ministre Roy pour discuter de certains éléments de nos mémoires. Lors de cette rencontre nous avons été en mesure d'exprimer à quel point cette réforme était importante pour notre association, notamment pour mettre en œuvre des moyens de voir s'appliquer des ententes collectives plus rapidement et à plus de producteurs à la fois.

Puis en mars 2022, les 9 associations ont fait procéder à un sondage afin de démontrer l'appui de la population à l'endroit d'une réforme du statut de l'artiste et du renforcement des droits du travail des artistes. Les résultats de ce sondage auprès de 1009 répondants témoignent d'un fort appui de la population envers leurs revendications :

- 83 % des répondants considèrent que les artistes devraient bénéficier des mêmes droits et des mêmes protections que les autres travailleurs québécois;
- 84 % de la population considère que les artistes devraient avoir droit à des conditions minimales de travail négociées, applicables à tous leurs contrats;
- 87 % des répondants estiment que les artistes devraient être couverts par la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et être protégés lors d'accidents de travail ou de maladie professionnelle;
- Enfin, 83 % estiment que les artistes, comme les autres travailleurs, devraient bénéficier des dispositions en matière de harcèlement prévues par les normes du travail.

Nous avons finalement des raisons de croire que le projet de loi sera déposé sous peu. Cela ne laisse tout de même que très peu de temps avant la fin de la session

parlementaire pour analyser le tout, continuer à faire valoir nos revendications si le projet de loi déposé ne nous convient pas et comparaitre devant les instances parlementaires. Cependant, nous pouvons au minimum espérer qu'après 15 ans de revendications, les associations d'artistes auront été entendues et que la nouvelle loi nous aidera à être encore plus efficaces pour atteindre notre objectif d'améliorer les conditions d'engagement des réalisateurs.

Loi sur la radiodiffusion (Projet de loi C-10 et C-11)

Le premier projet de loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion a été déposé le 3 novembre 2020. Le gouvernement a par la suite déposé un décret d'instructions pour le CRTC en mars 2021. Par la suite, l'étude article par article du projet de loi a débuté en avril. Le déroulement législatif se déroulait plutôt rondement. L'ARRQ a eu l'occasion de comparaitre devant le Comité permanent du patrimoine canadien et de rencontrer plusieurs députés de tous les partis afin de leur dire à quel point ce projet de loi était urgent étant donné la perte de revenu persistante qui met à mal le financement des productions audiovisuelles au pays. Nous avons l'impression d'être entendus.

Puis des rumeurs d'élection au fédéral ont circulé au printemps 2021 et les choses se sont corsées. Les conservateurs ont alors fait valoir que le projet de loi C-10 portait atteinte à la liberté d'expression et qu'il n'était ni plus ni moins que l'équivalent d'une censure pour les utilisateurs de médias sociaux, ce qui n'était absolument pas le cas. À partir de là, le Parti conservateur s'est lancé dans une campagne de désinformation partisane, espérant marquer des points au niveau national. Malheureusement, la session parlementaire a pris fin, les élections fédérales ont été annoncées pour l'automne alors que le projet de loi était toujours sous étude.

Ce que nous craignons voir arriver avec la loi sur le statut de l'artiste (S-32.1) au provincial s'est matérialisé avec le premier projet de Loi sur la radiodiffusion. Le projet de loi est mort au feuillet et tout le travail accompli depuis des années s'est évaporé. Le ministre responsable du dossier, Steven Guilbeault, a été nommé à l'environnement et Pablo Rodriguez a pris sa place. Heureusement, dans la lettre de mandat du nouveau ministre de Patrimoine Canada, un délai de 100 jours était prévu pour redéposer le projet de loi. Le nouveau projet de loi, qui se nomme désormais C-11, a été déposé en première lecture le 2 février de cette année. À ce jour, nous ne savons toujours pas à quel moment reprendra une 2^e lecture du projet de loi.

Nous avons décidé d'appuyer le projet de loi, même si certains amendements seront nécessaires étant donné l'importance capitale de cette loi. Nous continuons donc nos revendications à travers notre collaboration avec la CDEC (Coalition pour la diversité des expressions culturelles) et plusieurs actions, dont une lettre à envoyer aux députés fédéraux pour manifester l'appui au projet de loi (200 000 courriels ont été envoyés jusqu'à maintenant). D'autres initiatives sont mises de l'avant par la FNCC-CSN auxquelles nous participons et des rencontres de députés ont été faites avec la collaboration de la DGC.

Élections fédérales

Des élections au niveau fédéral ou provincial sont toujours une occasion de faire valoir nos revendications. En conséquence, nous avons fait parvenir à tous les partis une courte liste de nos revendications en prévision des élections fédérales à l'automne 2021:

- Doubler le budget du Fonds des médias du Canada sur les 3 prochaines années et procéder à un nouveau partage des enveloppes pour le financement des productions audiovisuelles francophones/anglophones afin qu'il soit établi respectivement à 40% et 60% au Fonds des Médias du Canada et à Téléfilm Canada (la proportion actuelle est de 33%-67%);
- Augmenter le budget de production de l'ONF de 20\$ millions sur les trois prochaines années;
- Modifier le régime de l'Assurance Emploi afin que les travailleurs autonomes soient dorénavant couverts;
- Moderniser et adopter rapidement la « Loi sur la radiodiffusion » afin que toutes les entreprises de programmation de radiodiffusion numérique actuellement exemptées de réglementation soient traitées sur un pied d'égalité avec les entreprises de programmation réglementées et qu'elles contribuent ainsi au contenu canadien;
- Modifier la Loi « sur le droit d'auteur » afin que les artistes soient rémunérés équitablement pour l'utilisation de leurs œuvres et, plus spécifiquement pour l'ARRQ, de clarifier que les réalisateurs, ainsi que les scénaristes, sont présumés auteurs de l'œuvre cinématographique et sont les premiers titulaires des droits d'auteur sur elle.

Même si plusieurs de nos revendications étaient reprises sur les plateformes des différents partis, c'est le Parti libéral qui a répondu le plus directement et avec des mesures spécifiques et chiffrées aux demandes du milieu audiovisuel. Ils avaient notamment promis de réintroduire le projet de loi C-10 dans les 100 premiers jours de leur élection pour assujettir les plateformes numériques à la réglementation canadienne. Ils disaient aussi vouloir inclure les réseaux sociaux qui partagent des œuvres audiovisuelles et musicales dans la réglementation en les soumettant à l'autorité du CRTC. Le budget de Téléfilm Canada devait augmenter de 50 millions par année de façon récurrente et la contribution gouvernementale au FMC devait doubler sur trois ans. De plus, la part du financement de la production francophone devait passer de 33% à 40% dans ces institutions. À la base, le programme libéral ne mentionnait pas l'ONF, mais lors du débat organisé par la CDEC, le ministre Guilbeault avait déclaré qu'il était en discussion avec les syndicats (dont l'ARRQ), les créateurs et les dirigeants de l'Office pour augmenter son budget. Même si plusieurs promesses semblent amorcées, il nous devra vraisemblablement attendre un autre budget pour voir si le tout se réalisera.

Loi sur le statut de l'artiste (fédérale)

C'est une motion du Bloc Québécois déposée par le député Martin Champoux qui a engendré la comparution de l'ARRQ devant le Comité permanent du patrimoine canadien pour contribuer à l'étude concernant « la Loi sur le statut de l'artiste et son impact sur l'amélioration des conditions minimales de travail des artistes ». Personne n'avait vu venir cette motion ni cette étude. Mais nous n'allions pas rater l'occasion de discuter de ce qui est au cœur de notre mission! Ainsi, le 30 mars dernier, Gabriel Pelletier et moi-même comparaissons devant le comité. Notre mémoire propose plusieurs mesures permettant d'améliorer les mécanismes de négociation de la loi fédérale et son champ d'application, mais également des mesures gouvernementales qui auraient un impact sur les conditions économiques et sociales des artistes. À ce chapitre, nous avons souligné le fait que toute

subvention accordée à un producteur devrait prévoir l'obligation d'appliquer des conditions minimales de travail négociées avec les associations d'artistes.

La pandémie de COVID-19 ayant mis en lumière le caractère plus que précaire des artistes à travers le pays, nous avons rappelé que dans un secteur comme celui de la culture, l'assurance-emploi, à l'instar de la PCU ou de la PCRE durant la COVID, pourrait devenir un complément de revenu essentiel pour plusieurs de nos réalisateurs.trices. Ceci est particulièrement vrai dans notre secteur où il peut y avoir de longues périodes entre deux projets où ces derniers ne peuvent compter sur aucun revenu.

ENJEUX

Les documentaristes :

1. Les ententes collectives

Une des meilleures façons d'avoir un impact direct sur les conditions d'engagement des documentaristes est la négociation de conditions minimales dans nos ententes collectives. C'était un des enjeux principaux lors de notre négociation avec l'ONF. Tout au long de celle-ci, nous avons rappelé à l'ONF avoir eu connaissance d'expériences malheureuses de documentaristes qui ont porté leurs œuvres à bout de bras quitte à s'appauvrir et passer près d'y laisser leur peau! Notre insistance a porté fruit et de toute évidence nous nous sommes fait entendre. La nouvelle entente prévoit désormais des dispositions qui mettront les cinéastes à l'abri d'un montant forfaitaire ridicule et imposé qui ne tient pas compte du contexte de production. Dorénavant, la phase d'étude et développement est négociée de gré à gré, elle n'est pas une avance et elle est couverte par un contrat ARRQ donnant droit aux remises (assurance collective 5% et REER 6%). En phase de production, le cachet minimal est à 11% du budget et un plancher à 3500\$ est prévu pour les très petites productions. Toutefois, tous les cachets de réalisation tiendront compte de la notoriété, de l'expérience du réalisateur, de la complexité de l'œuvre, etc. Plus question de se faire dire par un producteur que c'est le minimum qu'on applique, et ce, sans discussion supplémentaire. On prévoit également qu'en cas de hausse de budget pendant la production, le cachet suivra la même tendance, des versions non prévues au contrat initial seront rémunérées, des journées de promotion supplémentaires aux 5 journées de base incluses seront également payées, etc.

Nous sommes actuellement en négociation pour le renouvellement de notre entente Long métrage qui venait à échéance en juillet dernier. Lors des toutes premières rencontres de négociation, nous avons informé nos vis-à-vis, les représentants de l'AQPM, que les conditions d'engagement des documentaristes étaient un des enjeux centraux de nos revendications. Lorsque nous demandons une bonification de conditions négociées lors d'un renouvellement, il est plutôt rare que nous tombions rapidement d'accord sur ce point. C'est cependant ce qui est arrivé avec l'AQPM. Nos échanges vont donc se continuer sous peu et nous sommes convaincus de pouvoir négocier de meilleures conditions.

2. Les représentations

Afin de mettre en œuvre les différentes conclusions de l'étude sur le métier de documentaristes, j'ai sollicité des rencontres de plusieurs intervenants du secteur.

En novembre 2021, j'organisais une rencontre avec deux réalisateurs qui avaient participé à l'étude, Nathalie Trépanier et Bruno Boulianne, pour discuter d'un plan d'action quant aux mesures à mettre en place pour nous assurer de faire évoluer le dossier. Il fut donc convenu entre nous qu'il fallait élargir la discussion avec les représentants de Doc Québec et Doc Canada, ce qui fut fait en janvier 2022. Nous en sommes venus à la conclusion qu'il y avait plusieurs problématiques et à plusieurs niveaux qui affectent le secteur (manque de fonds dédiés, budgets insuffisants, contrôle du contenu et frilosité des télédiffuseurs à investir et présenter plus de productions locales, manque de financement en distribution et promotion, etc.). Nous avons décidé d'agrandir à nouveau le cercle d'intervenants et il fut convenu d'en discuter avec l'Observatoire du documentaire afin de déterminer si différentes actions pouvaient être initiées à partir de là.

Lors de mes participations à l'Observatoire du documentaire, j'ai évoqué à quelques reprises l'étude et les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation de ses conclusions. Notamment, au printemps 2021, l'ARRQ a appuyé une lettre adressée au FMC pour la création d'un POV en français, avec la précision que j'ai demandé d'ajouter à la requête à l'effet que les budgets à prévoir soient suffisants afin d'assurer des conditions décentes de travail. En janvier 2022, je suis intervenue à l'Observatoire pour relancer la possibilité de créer un groupe de travail afin de mettre en place les recommandations de l'étude. J'ai interpellé les télédiffuseurs présents pour qu'ils s'assurent que les producteurs qu'ils engagent respectent les conditions minimales de travail et finalement j'ai fait valoir qu'il devrait y avoir des redditions de compte des producteurs subventionnés pour s'assurer des cachets minimaux et du filet social accordés aux artistes qu'ils engagent.

Nous avons également rencontré la SODEC à ce sujet, une première fois au printemps 2021 où nous avons particulièrement discuté du manque de budget et du peu d'intérêt des télédiffuseurs à injecter plus d'argent dans les productions. Une deuxième rencontre a été sollicitée, il y a quelques semaines lorsque le mouvement « Pour la suite du Doc » a demandé publiquement qu'au moins 15% du budget de la SODEC soit consacré aux documentaires. En parallèle, à ce mouvement, l'ARRQ a décidé d'ouvrir un chantier dédié aux documentaires en collaboration avec l'AQPM. Dans un premier temps, nous avons tenu chacun de notre côté, une rencontre avec nos membres afin d'identifier leurs principaux problèmes sur le terrain. Nous proposerons sous peu une deuxième rencontre à nos membres afin de finaliser cette discussion. Il est prévu par la suite, de tenir une rencontre ARRQ-AQPM pour la mise en commun des problèmes relevés, des solutions possibles et d'établir un plan de rencontre avec les différentes organisations qui financent l'audiovisuel au pays, les télédiffuseurs/plateformes et les distributeurs.

Pénurie de la main-d'œuvre dans le secteur de l'audiovisuel

Nous avons été invités à participer à un chantier sur la main-d'œuvre mise en place par le BCTQ afin de réaliser un diagnostic qui nous permettra d'obtenir une vision commune de la situation de notre industrie. Une série de rencontres se sont tenues entre les mois de janvier à mars 2022 ayant notamment pour thème l'immigration, le rayonnement et la promotion, la rétention, la formation, etc. Un des premiers constats qui fut établi est que la pénurie de main-d'œuvre se fait surtout sentir au niveau de certains métiers techniques ou administratifs. Nous avons également pu constater que les métiers de l'audiovisuel ne sont pas valorisés auprès des jeunes et encore moins de la clientèle provenant de l'immigration. Certaines initiatives pourraient voir le jour notamment dans le but de répertorier sur une plateforme centralisée les différents métiers afin de les expliquer, de

les faire connaître, de renseigner sur les formations à suivre, etc. Nous croyons également qu'une campagne de sensibilisation aux métiers de l'audiovisuel devrait être mise sur pied auprès des publics cibles.

Mention aux génériques « Un film de »

La problématique que l'ARRQ vit avec la SARTEC depuis quelques années est l'un des enjeux qui ont été soulevés dans notre négociation avec l'AQPM sur le Long métrage. C'est cette entente qui est la source des droits de nos membres quant aux mentions aux génériques qu'ils négocient avec les producteurs. Ayant de son côté des revendications de la SARTEC sur le sujet dans leur propre négociation, l'AQPM a donc proposé de discuter de la problématique dans une rencontre tripartite qui devrait se tenir d'ici l'été. Nous explorerons s'il existe une solution pouvant convenir aux trois parties en présence.

50^e anniversaire de l'ARRQ et valorisation du métier-

Les discussions vont bon train pour mettre en place différentes activités qui nous permettront de faire connaître et valoriser le métier de réalisateur. Le comité continue ses rencontres et les lignes de ce grand projet continuent de se préciser. Les activités soulignant cet anniversaire se dérouleront à partir de cette année pour culminer en avril 2023. Seront mis de l'avant différents aspects ou secteurs de la réalisation lors de plusieurs événements incontournables de notre industrie comme les Gémeaux, les RIDM, les Rendez-vous Québec Cinéma, etc. Nous lancerons le début des festivités, le 4 mai avec un atelier sur les décors virtuels qui se tiendra dans les studios Mel's. Nous prévoyons également produire des capsules et une bande-annonce qui circuleront dans différents événements, festivals ou cinémas afin de marquer cet anniversaire mémorable. Puis, nous clôturerons le tout lors d'une journée de rencontres et une soirée festive en avril 2023.

RELATIONS DE TRAVAIL

Négociation et entente ARRQ-ONF

Depuis la dernière assemblée générale, nous avons eu 22 séances de négociation avec l'ONF, dont une période intensive de négociation les 7, 8 et 9 décembre 2021. Nous avons aussi rencontré le comité restreint à 8 reprises.

Bien que nous ayons fait notre dépôt monétaire en décembre 2020, nous avons dû attendre juin 2021 pour le retour de l'ONF sur notre proposition. Leur proposition monétaire se basait sur une structure de rémunération différente de celle que nous avons déposée et ne tenait pas en compte le temps travaillé. En effet, la rémunération forfaitaire est déterminée en fonction d'un pourcentage du budget de production. Par ailleurs, malgré notre communication constante avec la DGC, leurs négociations ont avancé à un rythme différent et ils en sont arrivés à une entente de principe avec l'ONF concernant leur structure de rémunération proposée.

Devant cette impasse, l'ARRQ a convoqué un comité élargi le 6 décembre 2021 afin d'obtenir le mandat de négocier avec l'ONF une rémunération basée sur un pourcentage

du budget de production, ce que nous avons obtenu. Nous en sommes finalement arrivés à une entente de principe avec l'ONF le 15 décembre 2021.

Au début de l'année 2022, nous avons eu quatre rencontres avec l'ONF afin de finaliser les textes de l'accord-cadre et les formulaires correspondants. Lors de l'assemblée spéciale tenue le 16 février 2022, les membres ont entériné l'entente de principe.

L'accord-cadre est entré en vigueur le 28 mars 2022.

Par ailleurs, nous avons fait une campagne auprès des réalisateurs.trices non membres de l'ARRQ et ayant récemment réalisé une œuvre avec l'ONF afin de les inciter à devenir membre de l'association en leur présentant les avantages.

Négociation et entente Nouveaux médias ARRQ-AQPM

Nous avons eu une séance de négociation avec l'AQPM en mai 2021. Par la suite, nous nous sommes échangés des textes afin de s'assurer d'avoir une entente claire sur l'ensemble des dispositions.

Nos membres ont adopté l'entente de principe à laquelle nous en étions arrivés à l'unanimité le 26 août 2021. De leur côté, les membres de l'AQPM l'ont adoptée le 5 octobre 2021. L'entente est entrée en vigueur le 28 novembre 2021 et le sera pour une durée de trois ans. À ce jour, nous avons reçu près de quarante contrats régis par cette entente.

Par ailleurs, nous avons publié un article dans notre infolettre détaillant les particularités de cette nouvelle entente. Nous avons également offert à nos membres une séance d'information virtuelle afin qu'ils connaissent plus en détail leurs conditions d'engagement établies par l'entente.

Négociation avec l'ADISQ pour la captation de spectacles destinée aux plateformes numériques

La diffusion de spectacles sur les plateformes numériques devenant de plus en plus fréquente en raison de la fermeture des salles et l'annulation de festivals suite à la pandémie, nous avons envisagé la possibilité de négocier des conditions minimales d'embauche pour les réalisateurs.trices de ces captations.

Suite à l'envoi de lettres d'intention de négocier à diverses organisations (l'ADISQ, les TAI et l'Opéra de Montréal), nous avons procédé à une analyse des opportunités et avons entamé des négociations avec l'ADISQ dont les membres reçoivent du financement pour réaliser ces captations. Les membres de l'ADISQ sont aussi davantage susceptibles de poursuivre la production de telles captations après la levée des mesures sanitaires, car ils en produisaient déjà avant la pandémie.

Nous avons eu une rencontre initiale avec l'ADISQ le 20 mai 2021 pour établir un premier contact et clarifier les intentions de chacune des parties.

Après avoir consulté nos membres dans le cadre d'un comité élargi afin d'approuver notre cahier de demandes, nous avons déposé celui-ci auprès de l'ADISQ le 15 juin 2021. Nous avons eu quelques séances entre représentants des deux associations afin de régler des

questions normatives. Par la suite, un comité restreint de négociation, composé de deux réalisatrices de captation, a été formé en septembre 2021. Au total, nous avons eu 13 séances de négociation avec l'ADISQ et avons aussi consulté à nouveau notre comité élargi le 16 mars dernier.

Lors de notre dernière séance ayant eu lieu le 19 avril dernier, nous en sommes arrivés à une entente de principe avec l'ADISQ. Nous allons convoquer une assemblée spéciale au cours des prochaines semaines afin de présenter cette entente à nos membres pour approbation. Si elle est acceptée, nous visons une entrée en vigueur pour la mi-juin.

Négociation avec l'AQPM entourant le renouvellement de l'entente long métrage

L'entente long métrage que nous avons avec l'AQPM étant échue depuis le 31 juillet 2021, nous avons envoyé un avis de négociation à l'AQPM le 20 mai 2021 afin d'entamer les discussions entourant son renouvellement.

Nous avons consulté nos membres le 16 juin 2021 dans le cadre d'un comité élargi afin de valider avec eux les demandes que nous avons pour ce renouvellement.

Par la suite, nous avons présenté ces demandes à l'AQPM lors d'une première rencontre le 28 juin 2021. Depuis, nous avons eu deux séances de négociation avec l'AQPM en septembre 2021. Par la suite, l'AQPM a malheureusement annulé deux séances de négociation que nous avions planifiées et nous n'avons pu reprendre les discussions avant février 2022. Nous nous sommes donc rencontrés les 3 février, les 9, 10, 21, 22 et 24 mars 2022.

Au cours de ces rencontres, nous avons échangé sur de gros enjeux pour lesquels nous demandons une amélioration des conditions de travail : le travail de réalisation en développement, le paiement de redevances pour les réalisateurs.trices suite au succès de leur film et la mention au générique accordée aux réalisateurs.trices. Également, nous leur avons fait part d'un enjeu essentiel pour nous, soit l'amélioration des conditions de travail des documentaristes. L'AQPM a acquiescé à l'effet que les conditions des documentaristes est un enjeu central à discuter, mais a soulevé un autre enjeu majeur de leur côté, soit les conditions de travail des réalisateurs.trices dont les services sont retenus sur les productions à « petit budget ». Nous avons d'ailleurs consulté à nouveau notre comité élargi le 28 février 2022 suite aux échanges que nous avons eus afin d'établir nos priorités pour cette négociation.

Pour donner suite aux arguments que nous leur avons présentés afin de soutenir nos positions, l'AQPM doit consulter l'ensemble de ses membres d'ici notre prochaine rencontre, prévue le 12 mai. Ils devraient alors nous faire un retour global sur les positions que nous avons prises jusqu'à présent. Nous aurons ensuite 3 autres séances avant le début des vacances estivales.

Publicité

Nous avons préparé un sondage et l'avons envoyé à nos membres afin de collecter des données et informations sur les conditions actuellement applicables dans le secteur des films publicitaires et d'identifier notre vis-à-vis aux fins de négocier une entente collective établissant des conditions minimales de travail pour ce secteur. Nous avons analysé les résultats et procédé à des entrevues avec des réalisateurs.trices œuvrant dans le

domaine de la publicité afin de nous aider à préparer un cahier de demandes. Celui-ci devrait être présenté à nos membres vers la mi-mai, par la suite nous procéderons à l'envoi de notre avis de négociation à l'association de producteurs identifiée.

Ententes particulières

Au cours de la dernière année, nous avons signé huit ententes particulières, la plupart avec des producteurs non membres de l'AQPM et une pour une production destinée aux plateformes numériques avant l'entrée en vigueur de l'entente Nouveaux Médias. Par le biais de ces ententes, les membres peuvent avoir accès à leurs bénéfices marginaux même si leur production n'est pas faite en vertu des ententes collectives en vigueur. Les producteurs doivent respecter certaines conditions minimales contenues à notre modèle d'entente, entre autres en ce qui a trait à la licence d'exploitation, aux rôles et responsabilités du ou de la réalisateur.trice et du cachet de réalisation.

Productions artisanales et normes minimales

Nous avons entamé la mise à jour de notre politique interne concernant les productions artisanales pour la première fois depuis 2014. Pour ce faire, nous avons consulté nos associations sœurs afin de déterminer les meilleures pratiques. La politique a été soumise au Conseil d'Administration pour validation.

Par ailleurs, suite au sondage effectué l'an dernier pour le court-métrage, nous élaborons un document afin d'établir des normes minimales applicables pour ce type de production que nous rendrons disponible sur notre site internet. Nous préparons aussi ce genre de normes pour d'autres types de production qui ne seraient pas encore couvertes par nos ententes collectives.

Harcèlement

Les nouvelles ententes collectives avec l'AQPM (télévision, nouveaux médias et bientôt long métrage) prévoient une politique commune avec l'AQTIS et l'UDA pour lutter contre le harcèlement dans le milieu.

Nous avons travaillé avec la direction générale à l'élaboration d'un formulaire de plainte qui sera prochainement disponible sur notre site internet. Les réalisateurs.trices qui ont signé un contrat sous ces ententes et qui sont victime ou témoin d'une situation de harcèlement pourront remplir ce formulaire en ligne et pourront obtenir de l'aide ou des conseils, en toute confidentialité, du département des relations de travail.

Rencontre avec les nouveaux membres et les finissants

L'équipe des relations de travail continue de participer aux rencontres qui permettent de présenter l'ARRQ aux nouveaux membres et aux finissants d'un programme de cinéma. Cette participation nous permet d'expliquer le rôle du département, les services que nous offrons et d'indiquer aux réalisateurs.trices la possibilité de conclure une entente particulière avec un producteur qui ne serait pas couvert par nos ententes collectives. Nous leur précisons aussi que nous offrons des conseils en relations de travail même si leur production n'entre pas sous la juridiction de nos ententes et que nous pouvons toujours réviser leurs contrats afin de nous assurer que leurs droits créatifs sont protégés.

Visites des plateaux de tournage

Avec les différentes restrictions sanitaires qui ont été mises en place au cours de la dernière année, l'ARRQ n'a pas été en mesure de poursuivre ses visites de plateaux de façon régulière. Cependant, entre juillet et novembre 2021, l'équipe des relations de travail a visité dix plateaux de tournage en télévision.

Participation aux communications de l'ARRQ

Régulièrement, l'équipe des relations de travail rédige un communiqué pour l'infolettre de l'ARRQ. Le but est d'informer les réalisateurs.trices de leurs droits et/ou obligations prévues dans les ententes collectives ou dans la Loi et de les sensibiliser aux enjeux auxquels fait face leur profession en ce qui a trait aux relations de travail.

Mise en place d'une structure nationale en santé et sécurité au travail

Dans le cadre des modifications apportées au régime de santé et sécurité au travail par le législateur, l'ACTRA, l'APP, l'AQPM, l'AQTIS, l'ARRQ, la DGC et l'UDA avons mis en place un comité national de santé et sécurité au travail afin d'identifier et analyser les risques à la santé et à la sécurité en milieu de travail propres au milieu de l'audiovisuel. Cette structure aura pour objectif de créer un cadre cohérent applicable sur les plateaux de tournage et d'aider les producteurs, travailleurs et artistes dans l'adoption de méthodes de travail plus sécuritaires. Il est prévu que les conseillères en relation de travail de même que la directrice générale représentent l'ARRQ au sein de ce comité. La première rencontre est prévue pour le 1^{er} juin 2022.

Griefs et réclamations

En 2020, un grief avait été déposé concernant l'application d'une clause de la nouvelle entente collective TV. Cette clause prévoit que les dates de tournage doivent être indiquées au contrat. Or, dans le cadre de la vérification, nous avons remarqué que cette clause était, pour la plupart du temps, mise de côté. Comme l'ARRQ peut maintenant faire des visites de plateaux, il est crucial pour nous d'avoir accès aux dates de tournage. Le grief a finalement été résolu dans le cadre de la conclusion de l'entente Nouveaux Médias. En effet, une lettre d'entente annexée à ladite entente prévoit l'inclusion à l'entente télévision d'un nouvel article obligeant le producteur à fournir à l'AQPM les informations sur les productions requises en vertu du formulaire prévu à l'entente. Deux fois par mois, l'AQPM fournit à l'ARRQ l'ensemble des informations reçues des producteurs. De plus, l'entente est modifiée pour préciser que, lorsque celles-ci sont connues au moment de la signature du contrat, les dates de tournage doivent y apparaître. Par conséquent, le grief a été retiré.

Par ailleurs, nous avons déposé six différents griefs au cours de la dernière année, dont 4 ont été réglés à l'amiable sans avoir recours à l'arbitrage. Deux sont toujours en cours, mais aucun arbitre n'a, pour le moment, été assigné pour entendre le dossier.

Par ailleurs, au courant de la dernière année, l'ARRQ a commencé à réclamer des pénalités aux producteurs dans le cas de retard excessif à faire parvenir les contrats et a aussi réclamé des indemnités à un producteur qui a mis plus d'un an à payer les remises dues à l'ARRQ.

RAPPORT DES COMMUNICATIONS

RÉSEAUX SOCIAUX

Les statistiques pour les réseaux sociaux sont pour la période de mars 2021 à mars 2022.

- **Facebook**
5670 mentions "j'aime", soit une augmentation de 5% depuis l'année dernière, et 6488 personnes sont abonnées à la page, soit une augmentation de 5%. Nous publions une à deux fois par jour. Nous avons 288 membres, soit une augmentation de 13% sur le groupe Facebook privé des RÉALS de l'ARRQ.
- **Twitter**
1404 personnes sont abonnées au Twitter de l'ARRQ (une augmentation de 5% depuis 2021) et nous "retweetons" de l'information quelques fois par jour.
- **LinkedIn**
Nous sommes maintenant reliés à plus de 2500 personnes de l'industrie sur LinkedIn (une augmentation de 20% depuis 2021) et publions quelques fois par semaine. Nous avons 147 membres sur le groupe LinkedIn privé des RÉALS de l'ARRQ (une augmentation de 8%).
- **Instagram**
Sur le compte Instagram, nous avons 1534 abonnés, soit une augmentation de 23% depuis l'année dernière. Nous publions une fois par mois.

SITE WEB

Les statistiques pour le site web sont pour la période de mars 2021 à mars 2022. Les 5 pages les plus consultées cette dernière année sur le site REALS.quebec :

1. Outil de recherche vers les profils des réalisateurs et réalisatrices
2. Lien vers les ententes collectives
3. Outil de calculateur des tarifs
4. Onglet "Nous joindre"
5. Onglet "Actualités"

Quelques statistiques :

219 554 pages vues, soit une augmentation de 8% à la période précédente;

167 850 vues uniques, soit une augmentation de 8% à la période précédente;

1,08 minute temps en moyenne passé sur la page (aucun changement depuis la période précédente).

PARTENARIATS

L'ARRQ, fière partenaire de :

- Académie canadienne du cinéma et de la télévision (Prix Gémeaux)
- CinéClub Dames des Vues des Réalisatrices équitables (RÉ)
- Festival Regard
- Festival international de films Fantasia
- Festival Court d'un soir
- Festival Cinémania

- Festival intercollégial de courts métrages De l'Âme à l'Écran
- Festival Vues dans la tête de...
- Gala Femmes du cinéma de la télévision et des médias numériques (FCTMN)
- Gala Prends ça court !
- Prix collégial du cinéma québécois (PCCQ)
- Projection des films de fin d'études des finissants de l'école des Médias de l'UQAM cohorte 2017-2020
- Québec Cinéma (Prix Iris et Rendez-vous Québec Cinéma)
- Rencontres internationales du documentaire de Montréal (RIDM) et Prix Magnus-Isaacsson

Nous avons renouvelé nos partenariats avec des festivals qui font rayonner les membres à Montréal, Québec et en région. De plus, nous continuons de soutenir les activités, rencontres, ateliers professionnels et les remises de prix en cinéma et en télévision.

BOURSES DE DÉMARRAGE

Le 21 juillet 2021, l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec a annoncé qu'elle soutiendra cinq projets dans le cadre de son programme "Bourses de démarrage de l'ARRQ". Les bourses d'un maximum de 1000\$ ont pour objectif de permettre à un/e membre professionnel/le de l'ARRQ de préparer ou bonifier un projet de réalisation dans le but éventuel de le présenter à un/e producteur/trice.

Avec ce programme, l'ARRQ souhaite encourager des réalisateurs/trice qui ont besoin d'une aide financière ponctuelle pour, de façon générale, faire évoluer leur carrière ou un projet particulier, soit en explorant un sujet, un langage, un genre, ou, plus directement, en préparant la présentation d'un projet de réalisation à un/e producteur/trice. Les inscriptions pour les bourses de démarrage se sont déroulées entre le 15 et le 30 juin 2021.

Plusieurs projets de qualité ont été reçus et cinq ont été retenus :

- *Fais-moi signe*, un projet de long métrage de fiction du réalisateur Alain Jacques.
- *L'affaire simple*, un projet de série de fiction du réalisateur Dominique Jacques.
- *Taxi*, un projet de long métrage de documentaire-fiction de la réalisatrice Johane Bergeron.
- *Monochrome*, un projet de court métrage de fiction de genre dramatique du réalisateur Justice Rutikara.
- *J'lâche pas*, un projet de documentaire en fiction de la réalisatrice Sarah Fortin.

3^e ÉDITION DES PRIX RÉALS

Le 4 novembre 2021, Sophie Deraspe, Alexandre Chartrand, Jean-François Blais, Pier-Philippe Chevigny et Martin Laroche se sont vus récompensés lors de la 3e édition des Prix RÉALS décernés par l'ARRQ. Les gagnant(e)s ont été dévoilés le 3 novembre au cours d'une cérémonie hybride animée par Catherine Beauchamp.

- *Antigone* réalisé par Sophie Deraspe (œuvre de fiction)
- *Avec un sourire, la révolution!* réalisé par Alexandre Chartrand (œuvre documentaire)

- *Le grand spectacle de la Fête nationale « Tout le Québec à l'unisson »* réalisé par Jean-François Blais (œuvre non dramatique)
- *Recrue* réalisé par Pier-Philippe Chevigny (œuvre format court)
- *Le rire* réalisé par Martin Laroche (Prix du jury)

Remis par l'ARRQ, les Prix RÉALS ont pour but de souligner le travail des membres qui ont fait preuve d'audace, d'originalité ou ont pris un risque dans le processus créatif et narratif dans la réalisation d'une œuvre diffusée au cours des deux dernières années.

En plus d'un trophée conçu par un artisan québécois, chaque gagnant(e) est reparti(e) avec une bourse de 1000\$, des laissez-passer pour plusieurs événements culturels, des forfaits villégiatures dans les Laurentides, de même que des services professionnels en audiovisuel. En tout, près de 30 000\$ en prix ont été octroyés.

ACTIVITÉS ET FORMATIONS EN PARTENARIATS AVEC L'ARRQ

7 au 27 juin 2021

Présentation de la table ronde professionnelle virtuelle sur la thématique « Régions » organisée par le Festival international du court métrage au Saguenay (REGARD), en partenariat avec l'ARRQ

16 juin 2021 à 16h

Comité élargi pour le renouvellement de l'entente long métrage organisé par le département des relations de travail de l'ARRQ sur la plateforme ZOOM

26 août 2021 à 16h

Assemblée spéciale (vote sur l'entente de principe qui a mené à la conclusion de la toute première entente collective couvrant le secteur en numérique) organisée par le département des relations de travail de l'ARRQ sur la plateforme ZOOM

7 septembre 2021 à 18h30

Soirée d'entretiens avec les partis politiques organisée par la DGC, l'ACTRA et l'ARRQ sur la plateforme ZOOM

13 septembre 2021 à 12h

La Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC – dont l'ARRQ fait partie) et le Département de communication de l'Université de Montréal ont organisé un débat sur les enjeux culturels dans le contexte des élections fédérales sur une plateforme en ligne

16 septembre 2021 à 10h

Conférence de presse qui a eu lieu au Lion d'Or et via la plateforme ZOOM pour faire état des différentes revendications que nous portons auprès du gouvernement provincial relativement à la Loi sur le statut de l'artiste. Organisée conjointement par l'APASQ, l'AQAD, l'ARRQ, la FNCC-CSN, la GMMQ, la SARTEC, TRACE, l'UDA et l'UNEQ.

18 octobre 2021 à 17h

Agora des artistes organisée par la FNCC-CSN avec la participation de l'APASQ, l'AQAD, l'ARRQ, la GMMQ, la SARTEC, TRACE, l'UDA et l'UNEQ qui a eu lieu via la plateforme ZOOM

3 novembre 2021 à 19h30

La remise des Prix RÉALS organisée par l'ARRQ présentée en format hybride (YouTube en direct et aux bureaux de l'association)

2 au 21 novembre 2021

Co-présentateur de la Classe de Maître d'Anaïs Barbeau-Lavalette organisée par le Festival de films Cinémania, en partenariat avec l'ARRQ

24 novembre 2021 à 12h

Industrielle Alliance a répondu aux questions des membres concernant leur REER et a présenté le nouveau fonds ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une séance d'informations organisée par l'ARRQ via la plateforme ZOOM

17 janvier 2022 à 13h30

Séance d'informations pour les membres et leur agent sur l'entente Nouveaux médias ARRQ-AQPM organisée par le département des relations de travail de l'ARRQ via la plateforme ZOOM

16 février 2022 à 18h

Assemblée spéciale (vote sur l'entente de principe qui a mené à la conclusion de la toute première entente collective avec l'ONF) organisée par le département des relations de travail de l'ARRQ via la plateforme ZOOM

3 au 6 février 2022

"Maillage documentaire", une activité en ligne organisée par le Festival du film de Rivière-du-Loup « Vues dans la tête de », en partenariat avec l'ARRQ

23 au 27 mars 2022

Présentation de deux activités de réseautage, soit le « Petits Déjeuners pros » et la « Rencontre avec les cinéastes de la compétition parallèle » organisées par le Festival international du court métrage au Saguenay (REGARD), en partenariat avec l'ARRQ

COMMUNICATION / INFOLETTRE

Les statistiques pour les communications/infolettres couvrent la période de mars 2021 à mars 2022. Nous avons envoyé 207 communications aux membres et rédigé 7 mots de l'ARRQ.

RENCONTRE DES MEMBRES, DES NOUVEAUX MEMBRES ET DES FINISSANTS

Les statistiques pour les rencontres sont pour la période de mars 2021 à mars 2022. Nous avons organisé 7 rencontres afin de présenter l'association aux membres, nouveaux membres et aux finissants en réalisation de L'INIS, de l'UQAM et de Concordia.

COMMUNIQUÉS ET MÉMOIRES

Communiqué conjoint (APASQ, AQAD, ARRQ, FNCC–CSN, GMMQ, SARTEC, TRACE, UDA et UNEQ) -- C-10 : les associations d'artistes du Québec encouragées par l'accélération des travaux parlementaires

7 juin 2021

Communiqué -- L'ARRQ félicite les RÉALS lauréats et lauréates des Prix IRIS
7 juin 2021

Communication conjointe (APASQ, AQAD, ARRQ, FNCC–CSN, GMMQ, SARTEC, TRACE, UDA et UNEQ) – Réformer la loi sur le statut de l'artiste, la priorité de la rentrée
8 juin 2021

Communiqué -- Projet de loi C-10 modifiant la Loi sur la radiodiffusion : L'ARRQ demande aux sénateurs de procéder à son étude dès cet été.
23 juin 2021

Communiqué -- L'Association des réalisateurs et des réalisatrices du Québec (ARRQ) réagit à l'appui du gouvernement du Québec à la construction du MELS 4 destiné à attirer la superproduction internationale
19 juillet 2021

Communiqué – Cinq bourses de démarrage remises par l'ARRQ
21 juillet 2021

Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2019-90-1 conjointe (UDA, SARTEC, ARRQ, AQTIS 514 Aiest) -- Nouveau sondage annuel sur les médias numériques
22 juillet 2021

Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2019-90-1 conjointe (UDA, SARTEC, ARRQ, AQTIS 514 Aiest) – La réplique à l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2019-90-1
9 août 2021

Communiqué -- L'Association des réalisateurs et des réalisatrices du Québec (ARRQ) souligne l'importance de donner accès aux réalisatrices aux technologies innovatrices et aux tournages en studio
24 août 2021

Communiqué conjoint (APFC, AQPM, ARRQ, SARTEC, SACD-SCAM, UDA) – Élections fédérales
9 sept. 2021

Communiqué conjoint (APASQ, AQAD, ARRQ, FNCC–CSN, GMMQ, SARTEC, TRACE, UDA et UNEQ) – Les associations du milieu culturel québécois demandent au gouvernement Legault de procéder à la réforme de la loi sur le statut de l'artiste
16 septembre 2021

Communiqué -- L'ARRQ annonce les finalistes de sa troisième édition des Prix RÉALS!
21 octobre 2021

Communiqué -- L'ARRQ salue le retour de l'honorable Pablo Rodriguez au ministère du Patrimoine canadien et de l'honorable François-Philippe Champagne au ministère de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie.
27 octobre 2021

Communiqué -- Sophie Deraspe (Antigone), Alexandre Chartrand (Avec un sourire, la révolution!), Jean-François Blais (Le grand spectacle de la Fête nationale « Tout le Québec à l'unisson »), Pier-Philippe Chevigny (Recrue) et Martin Laroche (Le rire) gagnant(e)s des Prix RÉALS 2020-2021
4 novembre 2021

Communiqué – Dépôt du projet de loi sur la diffusion continue en ligne : l'ARRQ applaudit une avancée majeure pour le secteur audiovisuel
2 février 2022

Communiqué – L'ARRQ applaudit son membre émérite, Fernand Dansereau, pour son Prix du Gouverneur général pour les arts du spectacle.
24 février 2022

Mémoire -- Présenté au Comité du Patrimoine canadien dans le cadre de l'examen prévu par la Loi sur le statut de l'artiste et son impact sur l'amélioration des conditions minimales de travail des artistes
30 mars 2022



-- Mylène Cyr, directrice générale

REVUE DE PRESSE

↓ **TÉLÉCHARGER (25Mo)**